



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 17 JANVIER 2025 à 10h00

DELIBERATION N° 2025/01

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES PARTIELS SAINT-
ETIENNE METROPOLE – SYDEMER 2025-2028
GESTION ET ASSISTANCE**

Le comité syndical a été convoqué le 10 janvier 2025

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix délibératives : 68

Délibération affichée le :

Membres titulaires présents :

Madame Nicole PEYCELON et Messieurs Philippe ARIES, Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, Philippe DENIS, François DRIOL, Julien DUCHE, Pierre GIRAUD, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL et Patrick WETTA

Membres titulaires absents représentés :

Monsieur Yannick JARDIN a donné pouvoir à Philippe ARIES

Monsieur Jean-François RASCLE a donné pouvoir à Georges ROCHETTE

Membres titulaires absents excusés :

Monsieur Pierre DREVET

Membres titulaires absents :

Monsieur Joël EPINAT

Membres suppléants présents :

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DUCHÉ

DELIBERATION DU 17 JANVIER 2025

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES PARTIELS SAINT-ETIENNE METROPOLE – SYDEMER 2025-2028

GESTION ET ASSISTANCE

Depuis 2008, Saint-Etienne Métropole et le SYDEMER ont conventionné afin de permettre au SYDEMER de bénéficier d'une assistance quant à la gestion administrative et financière de la structure.

La dernière convention 2021-2022 a été renouvelée 2 fois un an, et ne peut plus être renouvelée à partir du 31 décembre 2024. Une nouvelle convention, jointe au présent rapport, est donc proposée.

Sur les conventions précédentes, le temps passé pour l'assistance de SEM et la gestion globale étaient calculés en fin d'année. Afin de simplifier la gestion administrative et de prévoir de manière plus précise le budget associé, il est proposé un passage en **financement annuel forfaitaire**. Au vu des dépenses relevées les années précédentes, et de la forte sollicitation des services de Saint-Etienne Métropole (notamment juridiques et financiers) en 2025, il est proposé un **montant annuel de 12 000€**.

Ce montant sera revu en cas de transfert de compétence au SYDEMER.





Le comité syndical autorise le Président à signer la convention Saint-Etienne Métropole – SYDEMER « CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES PARTIELS GESTION ET ASSISTANCE 2025-2028 » jointe à la présente délibération.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final flourish.

Julien DUCHÉ

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop and a sharp upward stroke.

François DRIOL

